

Atelier Consultation sur l'enseignement français à l'étranger

Comment peut-on mieux accompagner les familles en terme d'ouverture sociale et d'inclusion dans les établissements d'enseignement français à l'étranger ?

25 mai 2023

Avant - propos :

L'inclusion est une politique globale d'établissement déterminée et portée par un chef d'établissement convaincu et convaincant. Si l'inclusion est un élément structurant de la culture de l'établissement, alors on doit acculturer l'ensemble de la communauté scolaire ce qui veut dire une sensibilisation spécifique de l'ensemble des personnels néo arrivants mais aussi, des familles, des élèves. Elle doit être rappelée régulièrement.

Le « mantra » des établissements de l'EFE devrait être : L'excellence n'est pas l'élitisme mais la réussite au mieux des capacités de chacun.

1. Le volet financier pour une ouverture sociale et une politique d'inclusion

- Des frais de scolarité abordables pour les familles

La politique d'alignement des frais de scolarité sur l'inflation additionnée aux effets de change entre l'euro et les monnaies locales a mis en difficulté de très nombreuses familles du réseau. En 2023, elles ont dû supporter une augmentation moyenne de 8% des frais d'écolage dans les EGD et de 6% dans les établissements partenaires.

Cette politique n'est pas tenable sur la durée et a déjà des conséquences :

1/sur la capacité des familles à scolariser leurs enfants dans le réseau AEFE.

2/sur le risque de voir augmenter le nombre de départ d'élèves du réseau s'ils ne peuvent bénéficier de bourses scolaires.

3/sur l'augmentation mécanique du montant de l'enveloppe des bourses scolaires.

C'est pourquoi l'augmentation des frais de scolarité ne doit pas avoir comme unique corollaire l'inflation mais aussi l'état des ressources financières de l'établissement, ses projets d'investissements, sa capacité d'adaptation à un contexte locale afin de favoriser des économies d'échelle et sa politique de dialogue avec les familles afin de faire émerger un consensus plutôt que des décisions unilatérales. Pour cela, les familles doivent bénéficier systématiquement des trésoreries excédentaires des établissements pour modérer l'augmentation des frais de scolarité et être considérées comme des partenaires soucieux de la pérennité de l'école de leurs enfants.

Les bourses scolaires

En 2023, le reste à charge des familles boursières s'est aggravé en raison du mode de calcul des bourses qui ne permet pas une prise en compte de la réalité des frais de scolarité à l'instant T en euro. En effet, le montant des bourses octroyées est fixé en fonction d'un taux de chancellerie qui ne correspond pas au taux de change actualisé, phénomène aggravé lorsque les frais de scolarité en augmentation sont transmis à l'agence après les délais en vigueur ou en monnaie locale alors que l'euro se déprécie et pénalise les familles boursières.

Malgré des quotités de bourse à 100% et en fonction des zones géographiques des familles se retrouvent avec des restes à charge ce qui ne devrait pas être le cas. Cela a parfois pour conséquence l'accumulation de dette vis à vis de l'établissement avec pour effet de pénaliser à la fois les familles mais aussi les écoles partenaires.





Cette année, la baisse des enveloppes de référence et l'absence d'enveloppe limitative lors des dernières CCB ne manque pas d'inquiéter les familles sur la capacité de l'agence à répondre aux besoins réels exprimés et validés en CCB. En 2023, un peu plus de 105 millions d'euros ont été accordés au titre de l'*Accès des élèves français au réseau de l'AEFE* du programme 151, soit une hausse de plus de 10 millions d'euros par rapport à 2022. Mais en fait le niveau des crédits consacrés aux bourses revient à un niveau comparable aux années précédentes puisqu'en 2022 le ministère avait fait le choix de réduire les montants accordés afin d'apurer la soulte constituée par l'AEFE. Il faudra sans doute prévoir un ajustement du niveau des crédits dédiés au financement des bourses pour 2023/2024.

L'adaptation des capacités financières de l'agence aux besoins des familles boursières est la base du système des bourses du réseau et détermine la possibilité des familles en attente de décisions de scolariser ou non leurs enfants dans le réseau AEFE.

L'aide à la scolarité à destination des élèves en situation de handicap.

Le groupe de travail AESH a permis de mettre en lumière les différents aspects des aides AESH pour les familles dans le cadre d'une prise en charge d'un enfant en situation de handicap.

Nous rappelons quelques informations essentielles. A ce jour l'aide AESH a permis de traiter environ 400 dossiers pour une enveloppe de 1,5 million en forte hausse par rapport à 2021. Si l'on peut se réjouir de cette prise en compte des besoins des enfants, nous sommes toujours en attente de mesures concrètes qui permettront de réduire les délais de versement des aides AESH. Ainsi, dans certaines zones géographiques l'aide AESH, parfois supérieure aux frais de scolarité, représente un poids financier insupportable pour de nombreuses familles. C'est pourquoi, en cas de retard de versement de la bourse par l'agence ou si la MDPH tarde à rendre sa décision, nous demandons que les établissements fassent l'avance des frais AESH dans l'attente du versement de la bourse par l'Agence. De même, nous demandons à l'Agence d'attribuer la bourse AESH de manière systématique suite à une demande de renouvellement. En ce qui concerne les familles étrangères souhaitant scolariser leurs enfants en situation de handicap dans un établissement AEFE, la mise en place d' une aide adaptée peut se révéler un enjeu de différenciation et d'inclusion positive dans un contexte de compétitivité accrue entre établissements en faveur de l'AEFE.

Le rôle des APE dans le soutien financier aux familles

Les parents, à travers les APE, contribuent à l'attractivité d'un établissement en particulier dans les EGD où beaucoup gèrent le transport, l'impression des fournitures scolaires, les événements festifs mais aussi- et de plus en plus- l'aide aux familles en difficulté. La crise de la Covid 19 l'a démontré à plus d'un titre. Mais dans de nombreux pays du réseau, faute de moyens financiers suffisants, les APE ne peuvent venir en aide aux familles en difficulté ou doivent limiter leurs actions aux familles françaises en obtenant des subventions attribuées dans le cadre du STAFE (Soutien au Tissu Associatif des Français de l'Etranger). De plus et afin que le soutien des APE ne soit pas considéré comme une simple mise à disposition de fonds financiers, il est essentiel que les établissements et les postes consulaires qui connaissent la situation réelle des familles se rapprochent d'elles et permettent des échanges d'informations sur le modèle des CCB.





La mise en place des Caisses de solidarité dans les EGD pouvait laisser espérer que les APE pourraient intervenir plus aisément en faveur des familles en difficulté mais le cadre réglementaire régissant ces caisses les en a dissuadé, les détournant même d'une implication bénévole au profit des familles. Pour inverser la tendance, les commissions chargées de la gestion et de l'attribution des fonds des caisses de solidarité, ouvertes à toutes les familles -quelle que soit leur nationalité-, doivent bénéficier d'une réelle autonomie de décision avec un droit de vote des APE identique à celui des établissements. Cela permettra de réduire le processus de décisions, d'apporter une réponse rapide aux familles en difficulté et favorisera l'implication des APE et leur mobilisation pour des levées de fonds

2. Sensibilisation et formation obligatoires (via IRF et partenaires)
Il est essentiel de sensibiliser l'ensemble de la communauté scolaire (direction (les chefs d'étab. enseignants, personnel administratif, élèves, parents) aux enjeux de l'inclusion dont la compréhension des problèmes rencontrés par les familles (rv médicaux et para médicaux, efforts au quotidien dans la maison), par les difficultés rencontrées par les élèves.

=> Des formations spécifiques pour les enseignants du 1er et second degré, pour les AESH à la fois sur la compréhension des différences culturelles, ainsi que des besoins spécifiques des familles d'enfants à besoins éducatifs particuliers.

3. La communication inclusive

- Réfléchir à une communication inclusive est réfléchir à l'accueil des familles non francophones, des familles d'élèves à besoins éducatifs particuliers. cf site internet inclusif (Cela envoit un signal auprès de toutes les familles et, en interne, auprès du personnel administratif, des enseignants,), supports de communication accessibles à tous, en utilisant différents formats linguistiques, visuels et adaptés aux besoins spécifiques.
- Une communication régulière et transparente avec les familles, en tenant compte de leurs préoccupations et de leurs contributions, est également primordiale. Il faut donc apprendre à communiquer avec toutes les familles et apprendre à accompagner celles dont les enfants ont un parcours scolaire compliqué (et les limites aussi à cet accompagnement)
- Promotion de la diversité : événements et activités qui mettent en valeur la diversité au sein de la communauté scolaire.

4. Un Accueil et un Accompagnement personnalisé :

Mettre en place un accueil personnalisé pour toutes les nouvelles familles, en particulier celles qui sont en situation de vulnérabilité ou ayant des EBEP. rencontres avec des membres de la communauté scolaire (où les APE ont tout leur rôle à jouer), des informations sur les services disponibles (Livret FAPEE , parrainage entre familles pour favoriser l'intégration,...).

5. Partenariats avec les parents et les APE au niveau de la politique sociale et de l'accompagnement :

Groupe EBEP, Recrutement/formation pour les AESH, cours de français, accueil de familles, soutien scolaire, ... Ce partenariat doit être reconnu et respecté par les directions.

